Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Etat de Vaud

Près de 238 millions d'aides économiques perçues par les entreprises, dont 79,3 millions au titre des cas de rigueur

Bilan des soutiens économiques vaudois au 8 mars 2021

Le Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) dresse un bilan des aides économiques octroyées depuis le début de la crise en mars 2020. A ce jour, le canton de Vaud a reçu 4678 demandes d'aide pour les cas de rigueur. Sur ce total, 3366 entreprises (72%) ont reçu une indemnité pour un total de 79,3 millions. Le total général des aides économiques versées se monte à 237, 8 millions. Aujourd'hui, ce sont en moyenne plus de 3 millions d'aides qui sont versées chaque jour !

Afin d'accélérer le versement des aides au cas de rigueur, une partie des dossiers a été indemnisée, après un premier examen, sur la base d'un système d'avance de liquidités et ce dès le 24 février. Ce sont des acomptes à hauteur de 80%. Cinquante-six pour cent des demandes d'indemnisation cas de rigueur émanent de la restauration, soit 2610 établissements. Des dossiers sont encore en cours de traitement à cause de justificatifs incomplets ou en raison d'une situation non réglée par le droit fédéral. À ce jour, le montant disponible pour les cas de rigueur est de 203,5 millions avec la part fédérale. (100 millions à charge du canton). Une réserve cantonale de 30 millions peut encore être affectée aux cas de rigueur.

Par ailleurs, il faut souligner que les Chambres fédérales examinent durant la présente session qui se termine le 19 mars, plusieurs propositions qui visent à modifier de manière substantielle les modalités d'application et d'octroi des aides délivrées au titre des cas de rigueur. Dans cette attente, de nombreux dossiers ne peuvent être traités ou devront être revus.

Au niveau des autres soutiens économiques depuis le début de la crise COVID 19, il convient d'ajouter aux cas de rigueurs, le soutien à l'apprentissage (en collaboration avec le DFJC) (16 mios) les aides aux loyers commerciaux (2 mios), les

cautionnements de start-up (38,5 mios) et les deux opérations welQome pour un effet de levier de 102 millions injectés dans l'économie vaudoise. Les indemnités pour fermeture font partie intégrante du dispositif des cas de rigueur. À ce jour, le montant global des aides économiques versées atteint les 237,8 millions.

Pour mémoire, les montants versés au titre des RHT se montent à plus de 958,5 millions depuis mars 2020.

Le tableau récapitulatif des aides, annexé à ce communiqué, sera mis en ligne à l'adresse www.vd.ch/coronavirus-cas-de-rigueur. Il sera régulièrement actualisé.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 mars 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEIS, Andreane Jordan Meier, cheffe du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation

TÉLÉCHARGEMENTS